

Commune de GIVISIEZ



**Message de printemps du Conseil communal
et convocation à l'Assemblée communale
du 22 mai 2017**

La Commune de Givisiez choisit de compenser le CO₂ produit par cet imprimé.

Photo de couverture : Georges Baechler

Photo page 3 : Xavier Brancato

Photo page 37 : Commune de Givisiez

Photo page 39 : Mona Herman

Dessins : Pécub

Sommaire

Convocation de l'Assemblée communale du 22 mai 2017	3
Message de la Syndique	4
Bilans comparés aux 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015	6
Récapitulation des comptes 2016	8
Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2016.....	10
Cash flow.....	17
Rapport de l'organe de révision.....	18
Contrôle des investissements au 31 décembre 2016.....	20
Décomptes finaux d'investissements et commentaires	22
Modernisation de la gare de Givisiez : crédit pour le financement du franchissement des voies de chemin de fer	26
Réfection du toit du bâtiment scolaire 92	28
Modification des statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz.....	29
Subventionnement des titres de transports	30
Fermetures de l'Administration communale durant l'année 2017.....	31
Obligation d'établissement	32
Recherche de biens immobiliers	33
A la recherche de scrutateurs	34
Quelques rappels pour voter.....	35
Repas à domicile.....	36
Bibliothèque communale	37
Distribution d'eau potable.....	38
<i>Dans le rétroviseur</i>	39
Subventions cantonales en matière d'énergie	40
Cartes journalières CFF.....	41
Vie sportive, culturelle et sociale :	
Les Ligues de santé.....	42
L'association REPER.....	43
Cipret	44
Fribourg Tourisme.....	45
Chaperon Rouge	46
Vide-grenier	47
Chronique forestière.....	
Notre geste, votre geste	



Convocation de l'Assemblée communale du 22 mai 2017

Convocation

Les citoyennes et citoyens de Givisiez sont convoqués à l'Assemblée communale ordinaire qui aura lieu le lundi 22 mai 2017 à 20 h au Rural, route du Château-d'Affry 30.

ORDRE DU JOUR :

- 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 14.12.2016
(ce pv ne sera pas lu : il peut être consulté au bureau communal ou sur le site www.givisiez.ch)
- 2 Comptes 2016
- 3 Budget d'investissements :
 - 3.1 Modernisation de la gare de Givisiez : crédit pour le financement du franchissement des voies de chemin de fer
 - 3.2 Réfection du toit du bâtiment scolaire 92
- 4 Modification des statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz
- 5 Divers

*Au nom du Conseil communal
La Syndique : Suzanne Schwegler
La Secrétaire : Ariane Menoud*

Message de la Syndique

Vous avez dit *PRINTEMPS* ?

Cette saison, marquant traditionnellement le renouveau dans la nature, se caractérise par un radoucissement progressif du temps, la fonte des neiges, le bourgeonnement et la floraison des plantes, le réveil des animaux hibernants et le retour de certains animaux migrants.



La définition du printemps livrée par l'encyclopédie libre et interactive Wikipedia est conforme à la promesse de renouveau que l'on attend avec impatience de cette première saison du calendrier julien et qui rythme notre quotidien durant près de cent jours.

A l'heure de mettre sous presse ce Message de printemps, nos esprits sont également animés d'idées nouvelles et d'énergies revigorantes. Et cela est précieux dans le cadre de notre mandat communal si l'on considère la somme des dossiers à traiter et l'importance des décisions à prendre, et si l'on se soucie avec intelligence des retombées financières, urbanistiques et économiques qui marqueront inévitablement l'avenir de notre Commune.

Le 25 janvier dernier, un coup de tonnerre a retenti dans le ciel de la Capitale ! Quatre communes, courageuses s'il en est, se sont concertées pour lancer le processus de **fusion du Grand Fribourg**. Elles en étaient convaincues : il ne sert à rien d'attendre plus longtemps pour unir leurs forces et leur savoir en vue de constituer un centre cantonal fort.

A ce stade des négociations, les Communes contactées par le Canton, le 24 février dernier, sont appelées à préciser leur position quant au périmètre provisoire qui leur semble le plus opportun. La porte est donc ouverte à une belle expérience et Givisiez entend y contribuer la tête haute et le cœur serein.

Les avantages et les inconvénients d'une fusion nous sont connus puisque nous avons œuvré avec courage et conviction lors du projet de fusion 2C2G, voté à 65% par les citoyennes et les citoyens de notre commune en mars 2014. Le défi n'est plus le même aujourd'hui, et l'expérience 2C2G sera vite « dépassée » lorsque nous devrons remettre l'ouvrage sur le métier, sitôt le périmètre de la grande fusion décidé par le Canton.

Les Communes partenaires seront plus nombreuses et certaines sont d'envergure plus importante que la nôtre. L'enjeu sera à la taille de cette union de raison. Le Conseil communal, unanime dans ce nouveau projet, remercie d'ores et déjà la population de Givisiez de lui accorder sa confiance. L'horizon 2020, première étape importante du calendrier, est déjà proche...

La **modernisation de la gare de Givisiez** est l'un des dossiers phare de ce début de législature, et donc aussi de ce début d'année 2017. Elle constitue une étape décisive puisque nous devons voter, en ce mois de mai, le crédit servant à financer les importants travaux qui nous attendent.

Message de la Syndique (suite)

Mais il ne suffit pas de se prononcer sur les moyens financiers de ce projet. Il faut également prévoir comment nous envisageons l'urbanisation d'un secteur stratégique pour notre Commune. Il n'est pas toujours facile d'être visionnaire, je l'avoue. Mais le bon sens et la volonté de faire au mieux pour le bien-être de notre population sont des éléments déterminants et motivants qui devraient nous guider dans nos réflexions et nous amener à un résultat urbanistique probant, capable de traverser quelques décennies et de servir de modèle d'aménagement pour les quartiers voisins de la nouvelle gare.

L'Autorité communale espère avoir fait les bons choix dans ce dossier. La concertation fut large et le fruit qui en est issu devrait servir chaque citoyen dans sa volonté de se déplacer intelligemment au cœur de notre Commune.

Permettez-moi de vous offrir une gerbe de voeux printaniers et de vous remercier très sincèrement de votre confiance et de votre soutien.

*Suzanne Schwegler
Syndique*



Bilans comparés aux 31.12.2016 et 31.12.2015

Actifs	31.12.2016	31.12.2015
Capitaux	803 084.90	784 971.19
CC Etat de Fribourg		
Débiteurs impôts	2 007 194.31	3 103 138.45
Débiteurs administration et taxe au sac	423 561.30	398 389.10
Débiteurs eau	271 617.15	251 378.45
Débiteurs AFC (impôt anticipé)	13 205.25	13 302.05
Débiteurs pmts non attribués	0.00	-200.00
Patrimoine financier :		
- Part à la recapitalisation du Manoir		
- Propriété Résidence Le Manoir		
- Domaine agricole de Toutvent	2 000 000.00	2 000 000.00
- Buvette du centre sportif	1.00	1.00
- Maison Cochard route de l'Epina y 2	276 785.00	281 190.00
- Acompte sur terrain de Corberayes	114 000.00	120 000.00
- Etudes d'aménagement du territoire	582 020.00	625 000.00
- La Chassotte	1 732 000.00	1 753 000.00
- Villa Perler route Château-d'Affry 20	232 500.00	235 000.00
- Transformation villa Perler	175 000.00	175 000.00
- Espace La Faye	1 460 000.00	1 520 000.00
- Appartement PPE Jubindus 7	273 000.00	273 000.00
- Projet Werkhof	50 000.00	
-Reprise patinoire sèche Arena	1 466 250.00	
- Actions et parts sociales	1 997 750.00	1 997 750.00
Actifs transitoires :		
- Actifs transitoires divers	204 934.95	233 331.25
Patrimoine administratif :		
- Réseau routier et trottoirs	7 484 515.00	7 615 625.00
- Réseau d'eaux usées et STEP	1 229 833.40	2 250 000.00
- Installations sportives	305 000.00	325 000.00
- Réseau d'eau potable	230 886.60	825 000.00
- Endiguements	1.00	1.00
- Déchetterie	25 000.00	25 000.00
- Places de jeux	295 484.70	250 000.00
- Place des Osses	340 000.00	360 000.00
- Maison communale	570 000.00	600 000.00
- Le Rural	4 650 000.00	4 725 000.00
- Centre scolaire (bâtiments 78 + 92)	1 090 000.00	1 200 000.00
- Local du feu	225 000.00	250 000.00
- Cimetière	75 000.00	75 000.00
- Centre scolaire (bâtiment 2012)	2 557 220.00	2 641 110.00
- Raccordement à GIVICAD	596 000.00	623 000.00
- Véhicules et mobilier	50 000.00	50 000.00
- Stock de clips pour conteneurs	621.75	186.00
TOTAUX	33 807 466.31	35 579 173.49

Passifs	31.12.2016	31.12.2015
Créanciers	310 541.08	607 086.75
CC Etat de Fribourg	72 683.87	408 127.39
Dettes	22 148 483.32	22 652 514.32
Fond Roland et Bianca Manigley	237 000.00	237 000.00
Provisions :		
Provision pour pertes sur débiteurs	500 000.00	500 000.00
Passifs transitoires :		
- Passifs transitoires divers	849 646.80	1 169 745.05
- Centre commercial Moncor SA	1 234 790.30	1 234 790.30
- Cautions pour clés prêtées	9 900.00	9 900.00
- Fortune du MCDI	25 464.31	30 668.46
Réserves :		
- Rachats PC : divers	282 400.00	282 400.00
- Rachats PC : Beauséjour Sud	472 350.00	472 350.00
- Réserve obligatoire déchets	18 591.20	
- Renouvellement conduites eau potable	66 225.00	
- Réserve équilibre eau potable	34 288.80	
- Renouvellement conduites eaux usées	200 551.10	69 043.25
- Réserve équilibre eaux usées	168 755.05	69 043.25
- Fonds pour les manifestations locales	12 382.55	12 382.55
- Fonds pour une œuvre d'art	3 055.20	3 055.20
- Entretien des immeubles	750 000.00	750 000.00
- Installations sportives	150 000.00	510 000.00
- Achats de terrains	750 000.00	750 000.00
- Entretien des endiguements	70 000.00	70 000.00
- Réseau routier	200 000.00	200 000.00
- Projet Chanteclair	250 000.00	250 000.00
- Réserve pour projet informatique	50 000.00	50 000.00

ENGAGEMENTS LOCAUX HORS BILAN :
 Cautionnements bancaires en faveur
 du Tennis-Club Givisiez CHF 36'000.-

Fortune nette	4 940 357.73	5 241 066.97
TOTAUX	33 807 466.31	35 579 173.49

Récapitulation des comptes 2016

COMPTES 2016

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
0	Administration	1 586 080.10	266 893.20
1	Ordre public	409 418.35	27 140.00
2	Enseignement et formation	3 550 658.65	127 723.75
3	Culture, sports et loisirs	515 724.00	26 496.05
4	Santé	1 070 611.50	12 342.85
5	Affaires sociales	1 986 725.50	9 293.45
6	Transports et communications	1 446 632.28	188 738.80
7	Protection de l'environnement	1 654 358.40	1 864 883.95
8	Economie	41 175.55	
9	Impôts, finances et immeubles	2 566 829.43	13 194 952.12
	Amortissements obligatoires	840 635	
	Amortissements supplémentaires	360 000.00	
	Affectation aux réserves obligatoires (ch.7)	350 324.65	
	Affectation aux réserves non obligatoires (ch.9)		
	Dissolution de réserves		360 000.00
Résultat du compte de fonctionnement			300 709.24
Totaux		16 379 173.41	16 379 173.41
Investissements			
0	Administration		
1	Ordre public		
2	Enseignement et formation		
3	Culture, sports et loisirs	1 955 484.70	
4	Santé		
6	Transports et communications		
7	Protection de l'environnement	7 434.55	1 473 714.55
8	Economie		
9	Impôts, finances et immeubles	1 473 714.55	1 962 919.25
Report net au bilan			
Totaux		3 436 633.80	3 436 633.80

BUDGET 2016**COMPTES 2015**

Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1 656 995.00	236 100.00	1 778 739.90	273 490.90
412 680.00	20 600.00	363 058.90	9 998.10
3 618 810.00	132 450.00	3 688 024.80	111 933.00
559 915.00	26 500.00	553 874.45	24 251.55
1 129 760.00	27 250.00	1 182 730.10	20 079.15
1 978 375.00	15 235.00	1 956 450.80	20 476.40
1 470 775.00	158 950.00	1 538 773.65	232 177.00
1 938 705.00	2 170 485.00	2 011 461.20	1 857 977.20
57 755.00		61 491.20	14 588.00
2 576 830.00	13 845 420.00	2 744 503.31	14 398 006.93
851 670.00		790 170	
860 000.00		238 896.60	
377 465.00		38 086.50	
	960 000.00	140 000.00	140 000.00
103 255.00		16 716.82	
17 592 990.00	17 592 990.00	17 102 978.23	17 102 978.23

50 000.00			
1 905 485.00		140 775.00	
440 000.00	190 000.00		
	2 265 000.00	206 096.15	97 611.10
1 040 000.00		105 001.10	354 261.15
3 435 485.00	2 455 000.00	451 872.25	451 872.25

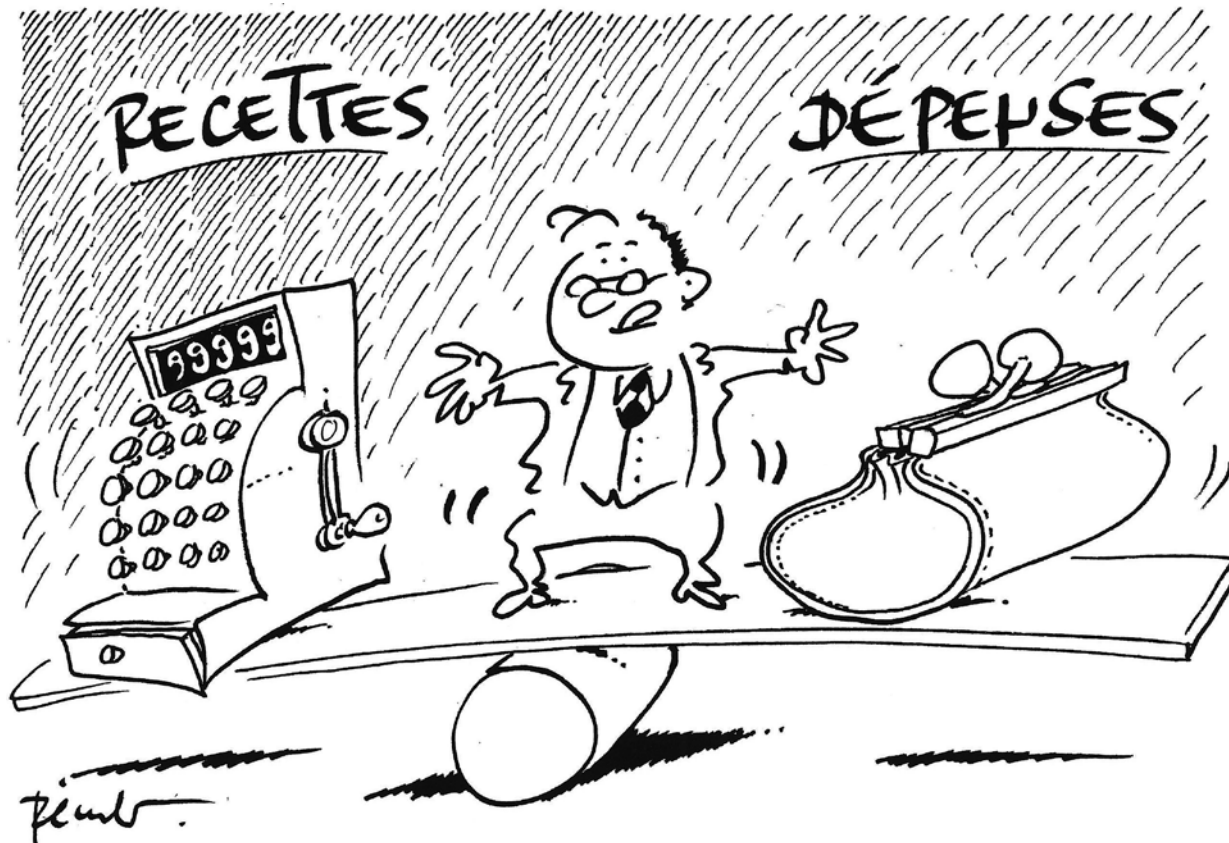
Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2016

PRÉAMBULE

Le compte de fonctionnement laisse apparaître une perte de CHF 300'709.24, après déduction des amortissements obligatoires de CHF 840'635.00. Un amortissement complémentaire de CHF 360'000.00, avec un prélèvement sur la réserve «installations sportives», a également été réalisé conformément à la demande de crédit pour le rachat de la patinoire sèche.

Globalement, les charges sont inférieures à la prévision de CHF 1'470'561.59, ce qui démontre une réelle discipline au niveau des dépenses.

Cependant, les recettes subissent également une baisse conséquente de CHF 1'514'525.83, qui concerne principalement les impôts et, tout particulièrement, ceux concernant les personnes morales. Si pour certaines entreprises il peut s'agir d'une situation passagère, pour d'autres, la perte fiscale est définitive. Compte tenu de cet état de fait, la prudence est essentielle dans la gestion des finances communales pour les années à venir. Le Conseil communal, soucieux de retrouver une situation financière saine, se penche activement sur la stratégie à adopter à long terme.



BILAN

Au 31.12.2016, le bilan présente une variation de - CHF 1'771'707.18 par rapport à 2015. Le patrimoine financier tient compte de la patinoire sèche de Chandolan pour une valeur de CHF 1'466'250.00. Les différentes taxes de raccordements eau potable et eaux usées encaissées en 2016 ont permis d'amortir les valeurs au bilan liées aux travaux sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées à hauteur de CHF 1'473'714.55, en plus des amortissements obligatoires.

Les dettes contractées auprès d'établissements bancaires au 31.12.2016 s'élèvent à CHF 22'148'483.32, soit une diminution de CHF 504'031.00 en regard de l'année précédente.

L'emprunt lié à l'achat de la patinoire sèche de Chandolan fait partie intégrante du total des dettes. En conséquence, l'amortissement financier réalisé en 2016 s'élève à CHF 1'970'281.00. Les efforts réalisés permettent d'améliorer la situation d'endettement au 31.12.2016 et de retrouver une marge d'autofinancement légèrement positive.

Au 31.12.2016, les capitaux disponibles en caisse et sur les divers comptes postaux et bancaires, comprenant également le compte courant de l'Etat de Fribourg, se montent à CHF 730'401.03, en augmentation de CHF 353'557.23 par rapport à la situation au 31.12.2015.

INVESTISSEMENTS

Divers investissements votés par des Assemblées communales précédentes ont été clôturés en 2016 de la manière suivante :

Participation au projet Werkhof-Frima	CHF	50'000.00
Reprise de la patinoire sèche de Chandolan	CHF	1'860'000.00
Réfection de la place de jeux de Jubindus	CHF	45'484.70
Mise en séparatif du collecteur entre la Chassotte et la route des Taconnets	CHF	107'434.55

Ces investissements font l'objet d'explications détaillées dans le présent message.

L'intégralité des comptes 2016 ne figure pas dans le présent message. Il peut être consulté et téléchargé sur le site internet www.givisiez.ch. Il est également disponible à l'Administration communale.

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2016 (suite)

FONCTIONNEMENT

Vous trouverez ci-après les commentaires sur les principales fluctuations par dicastère.

Administration	COMPTES 2016	BUDGET 2016	COMPTES 2015
-----------------------	-------------------------	------------------------	-------------------------

01 Assemblée, Conseil, Commissions	- CHF 300'505.25	- CHF 307'500	- CHF 364'340.40
---	-------------------------	----------------------	-------------------------

Globalement, les charges du Conseil communal sont inférieures au budget ainsi qu'en regard de 2015. La diminution du nombre de conseillers à sept depuis la nouvelle législature en est la principale cause.

02 Administration générale	- CHF 1'018'681.65	- CHF 1'113'395	- CHF 1'140'908.60
-----------------------------------	---------------------------	------------------------	---------------------------

Les dépenses de cette rubrique sont inférieures au budget. L'augmentation des frais de renouvellement informatique de CHF 18'104.35 est atténuée par la diminution des coûts de maintenance à hauteur de CHF 18'870.65. Les recettes enregistrées pour les émoluments encaissés auprès des citoyens pour les documents tels qu'attestation de domicile s'élèvent à CHF 17'711.05. Ce chapitre comptabilise également les produits des publicités de notre Mode d'emploi de la vie locale «P'tit Givi» dans la rubrique «Rémunérations diverses» pour un montant de CHF 17'000.00.

Ordre public	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2015
---------------------	-------------------------	------------------------	-------------------------

11 Police	- CHF 128'545.00	- CHF 128'150	- CHF 122'951.90
------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Notre participation au financement de la police intercommunale est conforme au budget et en légère hausse par rapport à 2015.

12 Justice	- CHF 51'177.00	- CHF 54'950	- CHF 46'869.10
-------------------	------------------------	---------------------	------------------------

Le décompte de la Justice de paix est en dessous de la prévision. Il correspond aux frais de fonctionnement du Service des curatelles de la Sonnaz, remplacé dès le 1.1.2017 par le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz (SOCS).

14 Police du feu	- CHF 176'903.25	- CHF 185'725	- CHF 158'524.20
-------------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les dépenses relatives à la défense incendie se montent à CHF 176'903.25 et sont inférieures au budget de CHF 8'821.75.

Enseignement et formation	COMPTES 2016	BUDGET 2016	COMPTES 2015
	CHF 3'422'934.90	- CHF 3'486'360	- CHF 3'576'091.80
20 Ecole enfantine	- CHF 287'110.65	- CHF 325'300	- CHF 335'491.35
21 Cycle scolaire obligatoire	- CHF 2'216'293.30	- CHF 2'296'195	- CHF 2'351'506.70

Les dépenses de l'enseignement obligatoire (classes enfantines, primaires et secondaires) sont en baisse par rapport à la prévision de CHF 118'091.05, notamment en ce qui concerne les charges liées cantonales.

Les services auxiliaires et les écoles spécialisées pour handicapés enregistrent une hausse par rapport à 2015 mais sont en phase avec le budget.

L'accueil extrascolaire subit une hausse des coûts de CHF 33'045.50 en rapport avec le budget. La fréquentation des structures d'accueil est en constante augmentation et est liée à l'évolution des effectifs scolaires.

Culture, sports et loisirs	COMPTES 2016	BUDGET 2016	COMPTES 2015
30 Culture	- CHF 338'820.15	- CHF 348'415	- CHF 358'403.30

Notre participation aux frais du Conservatoire s'élève à CHF 90'015.35, soit une augmentation de CHF 22'015.35 par rapport au budget. Malgré cela, les frais liés à la culture sont en dessous de la prévision ainsi que des comptes 2015.

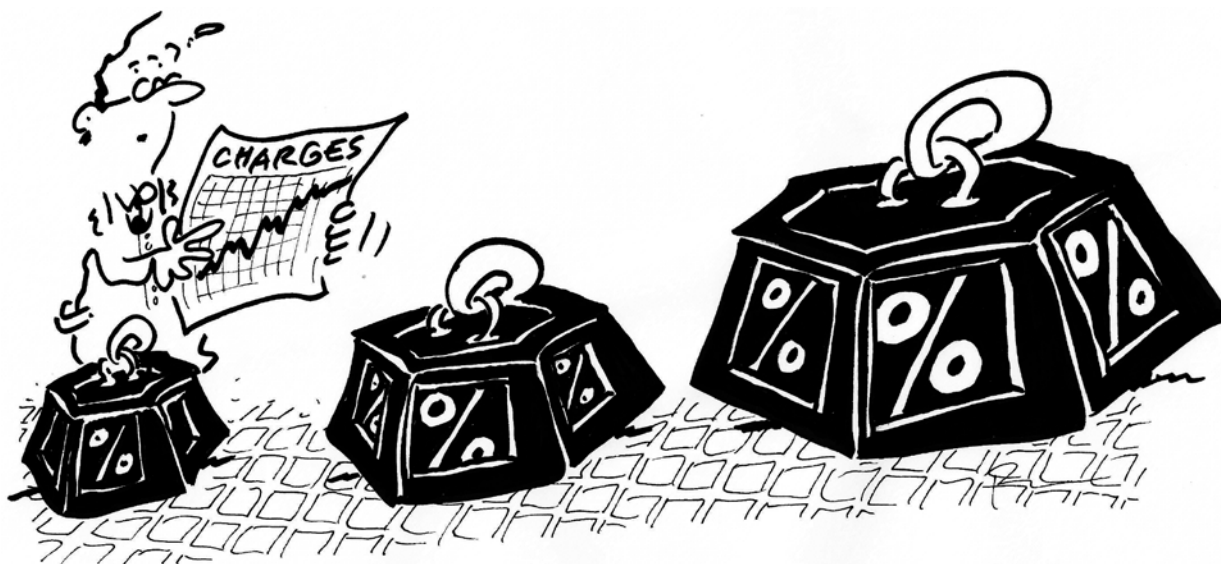
34 Sports	- CHF 92'999.10	- CHF 130'900	- CHF 115'857.05
------------------	------------------------	----------------------	-------------------------

L'entretien de nos places de sport ainsi que les subventions accordées aux sociétés sportives à titre d'aide pour le financement de leurs mouvements juniors représentent un montant de CHF 48'890.80, soit une baisse de CHF 31'609.20 par rapport à la prévision.

35 Loisirs	- CHF 54'908.70	- CHF 51'600	- CHF 50'262.55
-------------------	------------------------	---------------------	------------------------

Ce poste représente les frais des camps scolaires des enfants, déduction faite des participations des parents et des subventions Pro Juventute ainsi que Jeunesse & Sport.

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2016 (suite)



Santé

COMPTES 2016	BUDGET 2016	COMPTES 2015
-----------------	----------------	-----------------

CHF 1'058'268.65 - CHF 1'102'510 - CHF 1'162'650.95

Les dépenses de ce chapitre, correspondant dans leur globalité à des charges liées cantonales, sont inférieures au budget de CHF 44'241.35.

Affaires sociales

COMPTES 2016	BUDGET 2016	COMPTES 2015
-----------------	----------------	-----------------

CHF 1'977'432.05 - CHF 1'963'140 - CHF 1'935'974.40

Les coûts de la petite enfance (crèches, mamans de jour et école maternelle) s'élèvent à CHF 529'670.50. Ils sont inférieurs à la prévision mais en augmentation de CHF 12'344.60 par rapport à 2015. L'aide sociale cantonale et régionale s'élève à CHF 544'197.35 et est en constante augmentation par rapport aux années précédentes.

Transports et communications

	COMPTES 2016	BUDGET 2016	COMPTES 2015
--	-------------------------	------------------------	-------------------------

62 Routes communales	- CHF 650'050.53	- CHF 656'460	- CHF 717'772.60
-----------------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les dépenses relatives à l'entretien des routes et trottoirs, du déneigement, de l'éclairage public ainsi que diverses études d'aménagements routiers s'élèvent à CHF 740'014.33 et sont en dessus de la prévision de CHF 24'604.33. Les coûts relatifs au déneigement représentent à eux seuls CHF 70'443.70, soit une augmentation de CHF 30'443.70 par rapport à la prévision.

65 Transports publics	- CHF 587'838.95	- CHF 634'790	- CHF 588'824.05
------------------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les coûts de la mobilité sont en dessous de la prévision de CHF 46'951.05 par rapport au budget et cela malgré un déficit sur la vente des 8 cartes journalières CFF qui s'élève à CHF 7'625.00.

Protection de l'environnement

	COMPTES 2016	BUDGET 2016	COMPTES 2015
--	-------------------------	------------------------	-------------------------

70 Eau potable	- CHF 424'889.25	- CHF 492'325	- CHF 370'014.55
-----------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

71 Eaux usées	- CHF 614'268.40	- CHF 797'000	- CHF 681'163.30
----------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

L'introduction de nos nouveaux règlements relatifs à l'eau potable et aux eaux usées a généré des recettes globales de CHF 1'031'072.40 pour un budget estimé à CHF 1'288'325.00. Par rapport à 2015, cela représente une augmentation de CHF 9'704.35. Les attributions aux différentes réserves ont été comptabilisées et le taux de couverture légal de 100 % est ainsi respecté.

72 Ordures	- CHF 721'920.55	- CHF 807'280	- CHF 705'428.75
-------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Globalement, les coûts liés aux déchets sont en dessous de la prévision mais en légère hausse par rapport à 2015. En effet, notre part à la déchetterie intercommunale s'élève à CHF 120'740.65, soit une diminution de CHF 37'259.35 par rapport au budget. Celle-ci résulte d'une baisse des frais de la déchetterie d'une part et, d'autre part, de la répartition intercommunale avec Granges-Paccot qui s'effectue au prorata de la population légale.

742 Cimetière, part de Givisiez	- CHF 19'175.55	- CHF 10'700	- CHF 9'334.20
--	------------------------	---------------------	-----------------------

Les frais du cimetière intercommunal sont supérieurs à la prévision. Il en résulte une augmentation de la part de Givisiez de CHF 8'475.55.

Commentaires sur l'évolution du bilan et des comptes 2016 (suite)

Protection de l'environnement

	COMPTES 2016	BUDGET 2016	COMPTES 2015
79 Aménagement du territoire	- CHF 74'938.90	- CHF 55'415	- CHF 97'245.65

Ce chapitre comporte notamment les frais liés à la gestion des permis de construire ainsi que les honoraires de révision de nos plans d'aménagement locaux. Les frais sont en diminution par rapport à 2015 mais en dessus du budget de CHF 19'523.90 en raison d'honoraires supplémentaires pour divers dossiers en cours.

	COMPTES 2016	BUDGET 2016	COMPTES 2015
--	-------------------------	------------------------	-------------------------

90 Impôts	CHF 12'078'145.92	CHF 12'829'950	CHF 13'008'639.92
------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------

Les impôts facturés au 31.12.2016, relatifs au présent exercice, sont en baisse et ont incité le Conseil communal à estimer avec prudence le solde des impôts ordinaires 2016, concernant aussi bien les personnes physiques que les personnes morales. En effet, nous avons réduit l'espérance d'encaissement de CHF 290'000.00 pour les personnes physiques et de CHF 125'000.00 pour les personnes morales. En ce qui concerne les taxations 2015, la perte est effective et conséquente, notamment pour les personnes morales. Toutefois, les impôts sur les gains immobiliers et les mutations immobilières enregistrent un bonus de CHF 240'163.50 par rapport à la prévision.

93 Péréquation financière	- CHF 1'060'760.00	- CHF 1'060'760	- CHF 1'168'843.00
----------------------------------	---------------------------	------------------------	---------------------------

Les montants payés à la péréquation intercommunale sont conformes au budget et en légère diminution par rapport à 2015.

940 Finances	- CHF 860'041.39	- CHF 901'905	- CHF 586'633.95
---------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

Les intérêts de nos dettes sont en baisse alors qu'un nouvel emprunt pour le rachat de la patinoire sèche de Chandolan a été contracté. Le renouvellement de certains crédits à des taux intéressants explique l'évolution favorable de ce poste.

	COMPTES 2016	BUDGET 2016	COMPTES 2015
--	-------------------------	------------------------	-------------------------

942 Immeubles	- CHF 338'273.34	- CHF 415'215	- CHF 357'133.35
----------------------	-------------------------	----------------------	-------------------------

La gestion du patrimoine immobilier laisse apparaître un déficit en dessous de la prévision de CHF 76'941.66 et est également en diminution par rapport à 2015.

Cash flow

Le cash flow de l'exercice 2016, au moyen duquel la capacité financière de la Commune est mesurée, s'élève, avant la prise en charge de provisions à buts déterminés, à CHF 890'250.41, alors que le budget prévoyait un cash flow de CHF 1'232'390.00.

Détail du cash flow

	COMPTES 2016	BUDGET 2016
Résultat	- 300'709.24	103'255.00
Amortissements obligatoires	840'635.00	851'670.00
Amortissements supplémentaires	360'000.00	860'000.00
Affectation à la réserve équilibre eau potable	34'288.80	24'750.00
Affectation à la réserve renouvellement conduites eau potable	66'225.00	123'090.00
Affectation à la réserve équilibre eaux usées	99'711.80	26'052.00
Affectation à la réserve renouvellement conduites eaux usées	131'507.85	203'600.00
Affectation à la réserve obligatoire déchets	18'591.20	0.00
Dissolution de réserve	- 360'000.00	- 960'000.00
Totaux	890'250.41	1'232'390.00

Pour mémoire, le cash flow des années précédentes s'élevait à :	2007	1'239'425
	2008	4'103'185
	2009	1'407'970
	2010	1'175'637
	2011	1'935'223
	2012	1'560'155
	2013	714'778
	2014	1'471'978
	2015	1'083'870

Rapport de l'organe de révision



Multifiduciaire Fribourg SA
www.multifiduciaire-fribourg.ch

Fribourg
Rue Faucigny 5 | Case postale 240 | CH-1705 Fribourg
Tél. 026 425 53 33 | Fax 026 425 53 39

Bulle
Rue de l'Europe 12 | CH-1630 Bulle
Tél. 026 913 01 60 | Fax 026 913 01 69

Rapport de l'organe de révision au Conseil communal et à la Commission financière de la Commune de Givisiez

En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) de la Commune de Givisiez pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales de l'art. 98a et 98d de la loi sur les communes (LCo).

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au Conseil communal. Le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales de l'art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo) et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte, le cas échéant, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité ni sur l'existence de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

 EXPERT
SUISSE | Expert réviseur
agréé ASR

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total au bilan de CHF 33'734'782.44, ainsi qu'une perte de CHF 300'709.24.

Fribourg, le 21 mars 2017

Multifiduciaire Fribourg SA



Marc Baudin
Expert-réviser agréé
Réviser responsable



Emilie Neuhaus
Réviser agréé

Annexes : comptes annuels (comptes de fonctionnement, comptes d'investissements, bilan, annexe)

Contrôle des investissements au 31.12.2016

Comptes	Objets	Décisions	Crédits	
701.501.6	Adduction d'eau du PQ CIG 2	14/04/1994	943 217.00	
94209.500.00	Achat terrain Corberayes art. 97 RF	26/05/2009	2 550 000.00	E+R
62.501.19 /				
62.669.00	Modification luminaires d'éclairage public	15/12/2010	350 000.00	E
30.522.1	Participation au projet Werkhof-Frima	23/05/2012	50 000.00	D
711.501.08	Mise en séparatif route Chassotte - route Taconnets	19/12/2013	150 000.00	E
79.501.02	Valorisation du PAD Chandolan	26/05/2014	200 000.00	E
34.503.5	Reprise de la patinoire sèche de Chandolan	14/12/2015	1 860 000.00	E+R
35.501.01	Réfection place de jeux de Jubindus	16/12/2016	45 485.00	D
Totaux (à titre indicatif)			6 148 702.00	

Légende des financements votés en assemblée :

E = emprunt

D = capitaux disponibles et réserves

R = dissolution de réserve

Amort %	Emprunts accordés	Utilisés avant 2016	Utilisés en 2016	Encore disponibles	Décompte final
		763 217.00		180 000.00	
4%	1 500 000.00	1 206 862.50		1 343 137.50	
15%	350 000.00	284 897.50		65 102.50	
-			50 000.00	0.00	0.00
4%	150 000.00	100 000.00	7 434.55	42 565.45	42 565.45
4%	200 000.00	93 739.30		106 260.70	
3%	1 500 000.00		1 860 000.00	0.00	0.00
			45 484.70	0.30	0.30
		2 448 716.30	1 962 919.25	1 737 066.45	42 565.75

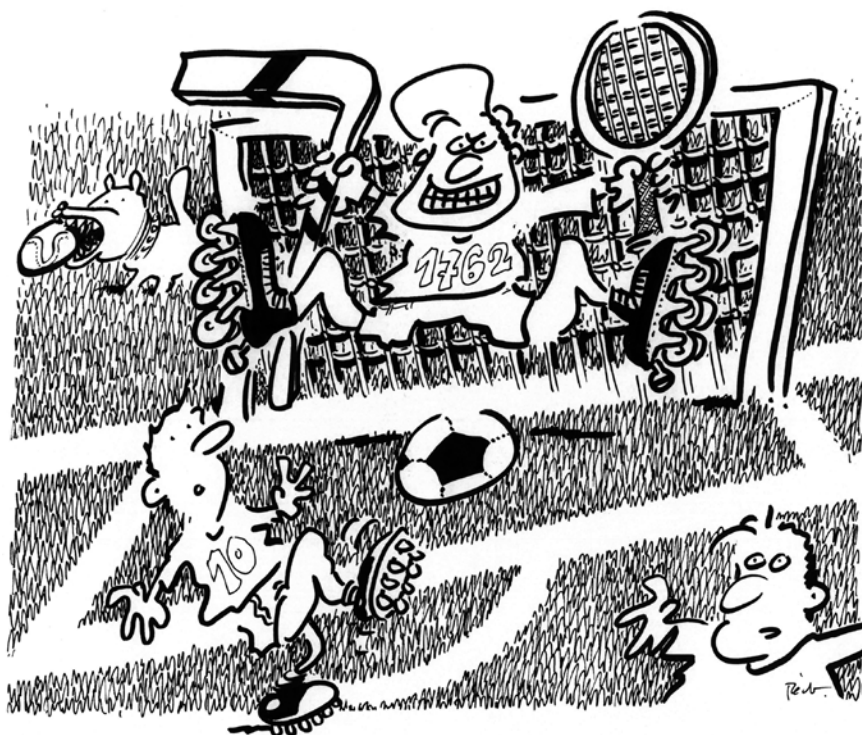
Décomptes finaux d'investissements et commentaires

Reprise de la patinoire sèche de Chandolan

En date du 14 décembre 2015, l'Assemblée communale accordait un crédit de CHF 1'860'000 pour la reprise de la patinoire sèche de Chandolan.

Cette reprise par la Commune de Givisiez s'est effectuée sous la forme d'un retour anticipé d'un droit de superficie. Les derniers travaux de remise en état sont d'ores et déjà planifiés ou exécutés.

Le Conseil communal a bouclé ce crédit d'investissement avec les comptes 2016 par le paiement du montant de CHF 1'860'000 à la société Real Sport, conformément à la demande de crédit précitée. Le financement a été réalisé par un prélèvement de CHF 360'000 sur la réserve «Installations sportives» et par un emprunt bancaire de CHF 1'500'000.



Participation au projet Werkhof-Frima

En date du 23 mai 2012, l'Assemblée communale accordait un crédit de CHF 50'000 pour la participation au projet Werkhof-Frima mené par une Association créée en 2006 dans le but de rénover le bâtiment du Werkhof, qui avait été construit vers 1555 et qui fut malheureusement détruit par un incendie en 1998.

Les travaux de rénovation se termineront à la fin de l'année 2017 et le Werkhof sera alors un lieu de vie pour les quartiers de l'Auge et de la Neuveville, grâce à des espaces de rencontres et à la possibilité d'y exercer différentes activités.

De plus, le bâtiment abritera une maquette en trois dimensions montrant quelle fut la Ville de Fribourg au 17ème siècle, ce qui contribuera à augmenter l'attrait touristique de Fribourg et de sa région.

Le Conseil communal a bouclé ce crédit d'investissement avec les comptes 2016 par le paiement du montant de CHF 50'000 à l'Association Werkhof-Frima, conformément à la demande de crédit précitée. Le financement a été réalisé par les liquidités de la Commune.

Décomptes finaux d'investissements et commentaires (suite)

Réfection de la place de jeux de Jubindus

En date du 14 décembre 2016, l'Assemblée communale accordait un crédit de CHF 45'485.00 pour la réfection de la place de jeux de Jubindus.

Cette place est d'ailleurs toujours fréquentée à souhait. Au vu de ce constat, il n'était dès lors pas possible de jouer avec la sécurité au regard des ébats, on ne peut plus téméraires parfois, de nos chères petites têtes blondes...

C'est pourquoi, afin de garantir la sécurité de ladite place, le Conseil communal, en accord préalable avec la Commission financière, avait pris les devants pour entreprendre, déjà au cours de l'été 2016, les travaux de réfection nécessaires à la maintenance sécuritaire de cette place de jeux.

Le Conseil communal a ainsi bouclé ce crédit d'investissement avec les comptes 2016, selon le décompte suivant :

Coût total des travaux de rénovation	CHF	45'484.70
- Crédit voté par l'Assemblée communale du 14.12.2016	CHF	-45'485.00
Economie réalisée sur le crédit	CHF	- 0.30

Le financement a été réalisé par les liquidités de la Commune.



Mise en séparatif du collecteur entre La Chassotte et la route des Taconnets

En date du 19 décembre 2013, l'Assemblée communale accordait un crédit de CHF 150'000 pour la mise en séparatif du collecteur entre La Chassotte et la route des Taconnets.

L'investissement se composait d'un crédit d'étude permettant de définir précisément le tracé de la canalisation et d'en estimer le coût, ainsi que la réalisation de la traversée de la route des Taconnets conjointement avec la Commune de Granges-Paccot.

Les travaux de la traversée ont été réalisés conformément à l'offre proposée. Quant à l'étude, elle n'a pas été entreprise, le Conseil communal ayant décidé de reporter à une date ultérieure la mise en séparatif dans le secteur Chassotte-Taconnets.

Le Conseil communal a bouclé le crédit d'investissement avec les comptes 2016, selon le décompte suivant :

Travaux de génie civil et divers	CHF	104'168.65
Honoraires	CHF	3'265.90
Coût total	CHF	107'434.55
- Crédit voté par l'Assemblée communale du 19.12.2013	CHF	-150'000.00
Montant du crédit non utilisé	CHF	42'565.45
Cet investissement a grevé les comptes comme suit :		
2014	CHF	40'000.00
2015	CHF	60'000.00
2016	CHF	7'434.55
	CHF	107'434.55

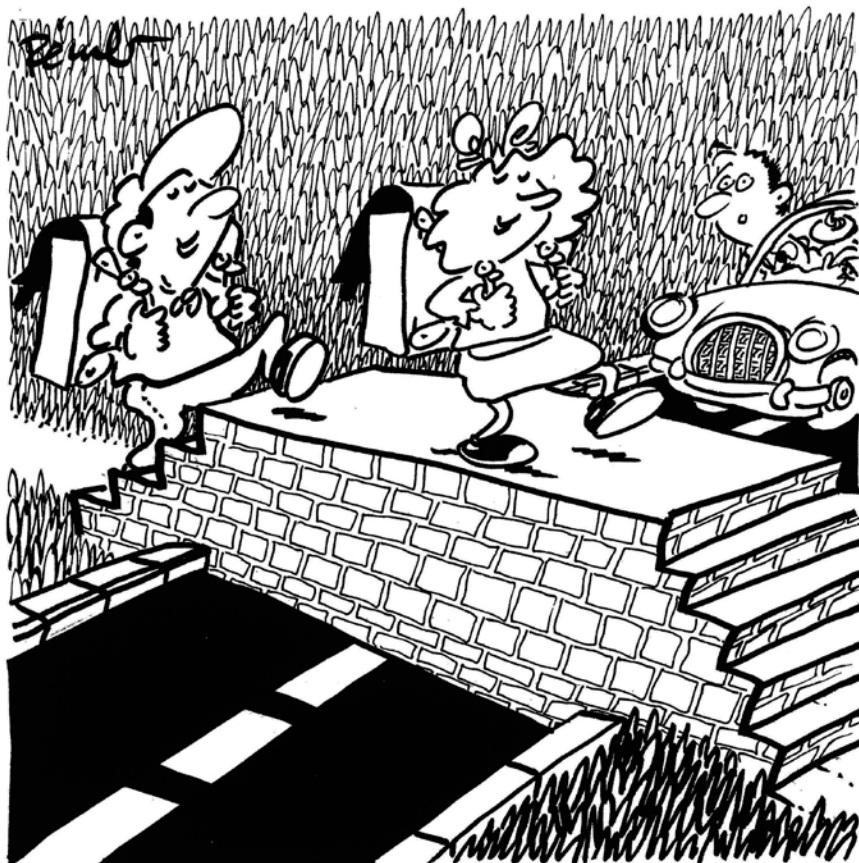
Modernisation de la gare de Givisiez

Crédit pour le financement du franchissement des voies de chemin de fer

La modernisation de la gare de Givisiez constitue un changement majeur du visage de notre Commune. Le nouvel emplacement de cette halte permettra de trouver une nouvelle centralité au village et représente de nombreuses opportunités à saisir.

De concert avec la construction du Pont du Tigulet, le passage à niveau de la route de Belfaux sera annulé. Cela constitue un premier pas du contournement complet du centre de Givisiez. L'utilité de cette nouvelle halte sera confirmée par le développement urbanistique important du quartier des Taconnets par les TPF.

Pour la Commune, cette modernisation est l'occasion de trouver une solution pour relier de manière plus immédiate les quartiers de La Faye et des Taconnets grâce à un franchissement des voies CFF à l'endroit même de la nouvelle halte. Afin d'étudier de manière approfondie le projet de passerelle présenté par les CFF, le Conseil communal avait sollicité un crédit d'étude de CHF 50'000 lors de la dernière Assemblée communale, en décembre 2016. Ce crédit a permis une analyse détaillée et le projet tel que mis à l'enquête a été grandement modifié.



Modernisation de la gare de Givisiez (suite)

D'une part, pour le côté sud, la passerelle telle que projetée ne pouvant se réaliser en raison du projet des TPF, elle a été abandonnée au profit d'un escalier et d'un ascenseur ; d'autre part, pour le côté nord, la longue passerelle qui devait rejoindre la route du Tir Fédéral laisse place, là aussi, à un escalier et à un ascenseur ainsi qu'à un cheminement au sol jusqu'à la route du Tir Fédéral, ceci en raison d'oppositions des riverains et dans l'optique de modularité à moyen terme. Cette solution est devisée à CHF 3'000'000, montant qu'il convient de garder en mémoire puisque le projet actuel sera modifié tel qu'indiqué précédemment.

Toutefois, pour respecter ses engagements conventionnels avec les CFF, le Conseil communal se voit dans l'obligation de demander le financement de la première passerelle telle que proposée par les CFF et mise à l'enquête publique.

Cette façon de procéder permet de faire aboutir la procédure d'approbation des plans afin que le projet puisse avancer. Tous les partenaires sont toutefois conscients que cette variante passerelle ne se réalisera pas telle que proposée. D'ailleurs, le Conseil communal signera une nouvelle convention avec les CFF, convention confirmant que, dès la fin de la procédure d'approbation des plans actuellement pendante, une procédure complémentaire sera engagée afin de modifier les plans selon les conclusions de l'étude mandatée par la Commune. Cette façon d'agir permettra à la Commune de Givisiez et aux deux opposants de retirer leurs oppositions.

En conséquence, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 22 mai 2017 un crédit d'investissement de CHF 4'500'000 pour le financement du franchissement des voies de chemin de fer à l'endroit de la nouvelle halte CFF, afin de permettre au projet d'avancer selon les prévisions. Ce montant sera garanti à 80%, soit CHF 3'600'000, par l'Agglomération de Fribourg. Quant au solde de CHF 900'000, soit 20%, il sera financé par la Commune de Givisiez, qui contractera un emprunt bancaire de CHF 900'000. Celui-ci grèvera les comptes de fonctionnement d'un amortissement de 4 % (CHF 36'000) et d'un intérêt de 1.5% (CHF 13'500).

Réfection du toit du bâtiment scolaire 92

L'école de Givisiez comprend trois bâtiments, construits en 1978, 1992 et 2012 qui, afin de les identifier facilement, sont dénommés «bâtiment 78», «bâtiment 92» et «bâtiment 12». Avec le temps, ces bâtiments nécessitent certains travaux de réfection, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Depuis quelques années, des infiltrations d'eau depuis le toit du bâtiment 92 occasionnent de nombreuses interventions et des réparations au niveau du toit, notamment en cas de fortes pluies. Non seulement l'espace de l'école proprement dit est affecté par ces infiltrations d'eau mais aussi l'appartement de notre concierge.

A la suite d'une nouvelle intervention au début de l'année 2017, une vision locale a été organisée avec une entreprise spécialisée et il a été constaté que la conduite permettant l'écoulement de l'eau sur le toit devait être remplacée, ce qui implique également de lever la partie basse du toit sur toute la longueur, sans garantie d'étanchéité pour le futur. L'entreprise spécialisée a malheureusement aussi constaté, en présence de représentants de l'Autorité communale, que le toit n'était plus entièrement étanche par endroits, en raison de l'humidité installée entre la couche extérieure et la partie inférieure du toit. Ainsi, des petits trous se forment et laissent pénétrer l'eau jusqu'à l'intérieur du bâtiment en cas de fortes pluies.

C'est pourquoi, sur conseil également d'un ferblantier, il est devenu nécessaire de changer la couverture du toit ainsi que la conduite permettant l'écoulement de l'eau.

Il est prévu de réaliser ces travaux à l'automne 2017, afin de profiter notamment des vacances scolaires.

En conséquence, le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale du 22 mai 2017 un crédit pour la réfection du toit du bâtiment scolaire 92, pour un montant de CHF 160'000, à financer par un emprunt bancaire. Celui-ci grèvera les comptes de fonctionnement d'un amortissement de 3 % (CHF 4'800) et d'un intérêt de 1.5 % (CHF 2'400).

Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz

Modification des statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz

En date du 23 mai 2016, l'Assemblée communale a approuvé les nouveaux statuts de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz.

Or, très rapidement, il a été constaté que des dispositions importantes concernant le fonctionnement financier de l'Association manquaient, ce malgré la validation par l'Autorité cantonale.

En effet, la nouvelle Association doit pouvoir s'appuyer sur un compte de trésorerie et être en mesure de procéder à des investissements.

En outre, compte tenu du prochain déménagement du Service officiel des curatelles à Givisiez, l'article sur la commune siège doit être modifié.

Enfin, pour des raisons pratiques, il a semblé utile de permettre à l'Association d'élargir son comité de trois à cinq membres, et de lui laisser le choix de sa ou de son secrétaire.

Lors de leur assemblée du 20 avril 2017, les délégué-e-s des communes membres ont approuvé les modifications suivantes :

Art. 1 Membres

¹ Les communes de Belfaux, Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Grolley et la Sonnaz, chacune représentée par son Conseil communal forment une association de communes au sens des articles 109ss de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1).

Art. 4 Siège

L'Association a son siège à Givisiez.

Art. 14 Composition

¹ Le Comité est composé de trois membres à cinq membres, élus par l'Assemblée.

Art. 16 Secrétaire

Le comité de direction désigne son ou sa secrétaire.

Art. 22 Limite d'endettement

¹ L'association de communes peut contracter des emprunts.

² La limite d'endettement est fixée à

- a) 300'000 francs pour les investissements
- b) 200'000 francs pour le compte de trésorerie

³ Les emprunts sont soumis à autorisation délivrée par le Service des communes aux conditions de l'art. 148 al. 1 let. a LCo.

Le Conseil communal vous recommande d'approuver les modifications statutaires de l'Association pour le Service Officiel des Curatelles de la Sonnaz.

Les statuts ne figurent pas dans le présent message. Ils peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet www.givisiez.ch, dans la rubrique Quoi de neuf ? Ils sont également disponibles à l'Administration communale.

Subventionnement des titres de transports

Dans le dernier Message d'automne, le Conseil communal informait de sa décision de supprimer, bien à regret, les subventions accordées aux adultes et de modifier les montants des subventions accordées aux jeunes.

Cette décision a fait l'objet de réactions lors de l'Assemblée communale du 14 décembre dernier et a partiellement été reconsidérée par le Conseil communal en début d'année. Il a, par conséquent, été décidé d'accorder également les subventions aux personnes au bénéfice de prestations complémentaires.

Dès lors, dès le 1er janvier 2017, sur présentation du titre de transport, l'Administration communale octroie cette subvention :

- aux personnes au bénéfice de prestations complémentaires, sur présentation de la décision de la Caisse de compensation,
- aux jeunes jusqu'à 20 ans, ainsi qu'aux étudiants et apprentis jusqu'à 25 ans, sur présentation de leur carte d'étudiant ou d'un justificatif de formation.

La subvention est versée au comptant et dès l'échéance du titre de transport aux personnes ayant leur domicile légal à Givisiez.

Participation pour les adultes

Participation pour les personnes adultes au bénéfice de prestations complémentaires

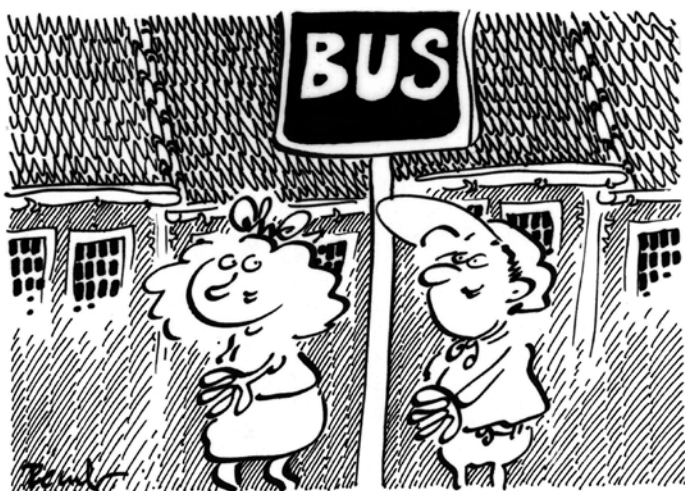
Participation pour les jeunes jusqu'à 20 ans, étudiants et apprentis jusqu'à 25 ans

Dès le 1er janvier 2017

CHF 0.-

CHF 10.-/mois ou CHF 100.-/an

CHF 20.-/mois ou CHF 200.-/an



Si le titre de transport est la carte «SwissPass», la facture d'achat, où figurent le détail de la prestation achetée ainsi que sa validité, doit également être présentée. En effet, aucune mention d'échéance ne figure sur cette carte.

Les adultes qui sont en possession d'un titre de transport acquis en 2016, et dont l'échéance intervient en 2017, peuvent bénéficier de la subvention uniquement pour la période 2016 (au prorata des mois concernés en 2016).

Pour tous renseignements, l'Administration communale reste à votre entière disposition.

Fermetures de l'Administration communale durant l'année 2017

En décembre dernier, l'Administration communale a, pour la première fois, fermé ses bureaux durant une semaine.

Cette fermeture a été bien accueillie par la population et n'a eu aucun impact sur le fonctionnement de la Commune.

Fort de ces retours positifs, le Conseil communal a décidé de réitérer cette expérience à deux reprises en 2017, à savoir

du vendredi 28 juillet 2017 à 16h au lundi 7 août 2017 à 13h30

et

du vendredi 22 décembre 2017 à 16h au mercredi 3 janvier 2018 à 13h30

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

A l'exception des fermetures précitées, nous vous rappelons que l'Administration communale est à votre disposition selon l'horaire suivant :

lundi	de 13h30 à 17h
mardi	de 13h30 à 18h30
mercredi	de 13h30 à 17h
jeudi	de 13h30 à 17h
vendredi	de 13h30 à 16h



Obligation d'établissement

Nous vous rappelons que toute modification concernant le lieu d'établissement ou l'état civil doit faire l'objet d'une annonce auprès du Contrôle des habitants, dans les 14 jours qui suivent le changement, conformément à la législation en vigueur.

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sur le site www.givisiez.ch, rubrique Contrôle des habitants. L'Administration communale est également à votre disposition pour tous renseignements.

Nous vous remercions de votre collaboration.



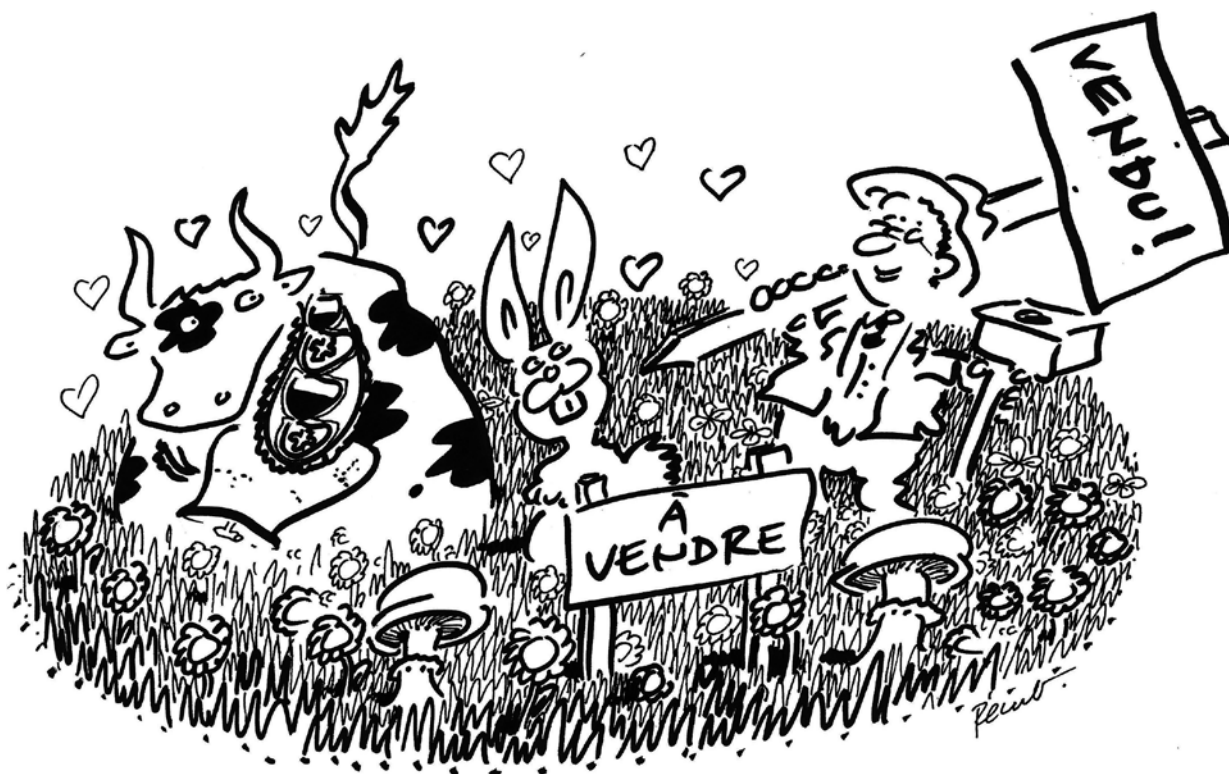
Recherche de biens immobiliers

La Commune de Givisiez a bénéficié ces dernières années d'un développement économique et social réjouissant.

Toutefois, elle ne dispose plus de surfaces permettant la construction de biens immobiliers pour accueillir de nouveaux habitants.

Régulièrement, la Commune est sollicitée par des personnes à la recherche de logements à acquérir mais elle ne peut accéder à leur demande. Si vous souhaitez vendre un bien immobilier, n'hésitez pas à en informer également l'Administration communale, en lui adressant un courriel à commune@givisiez.ch.

Nous vous remercions par avance de votre précieuse collaboration.

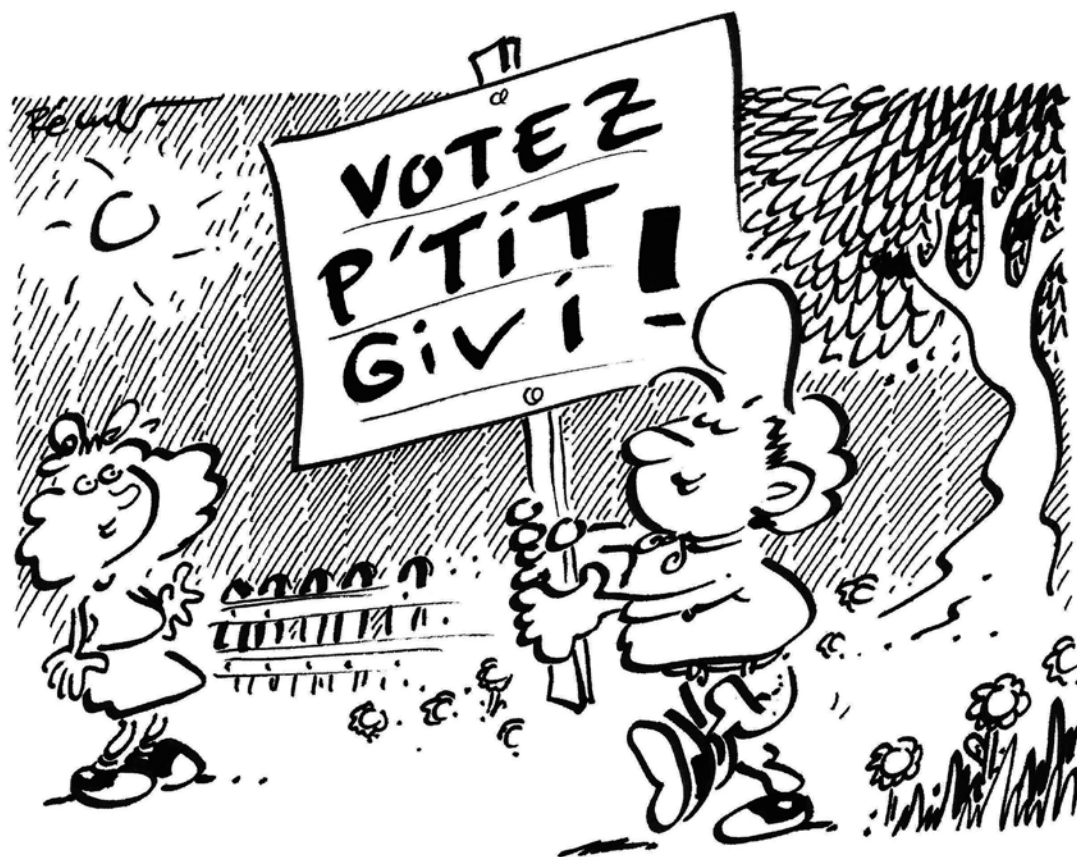


A la recherche de scrutateurs

Lors des votations et des élections, l'Administration communale souhaite la collaboration de scrutateurs afin de procéder, le dimanche, aux opérations de dépouillement.

Les citoyens suisses, âgés de 18 ans et plus, désirant collaborer à ces travaux peuvent s'inscrire auprès de l'Administration communale, à l'adresse commune@givisiez.ch.

Merci pour votre collaboration.



Quelques rappels pour voter

Vote par correspondance

Retournez le certificat de capacité civique dans l'enveloppe de transmission de manière à ce que votre signature soit visible dans la fenêtre !



Vous avez la possibilité de déposer votre enveloppe-réponse, jusqu'au dimanche du scrutin à 10 h, dans la nouvelle boîte à lettres de l'Administration communale spécialement installée à cet effet.

Vote au bureau

Le local de vote est désormais installé à l'Administration communale, Place d'Affry 1.

Ce local est ouvert de 11 h à 12 h.



Repas à domicile

En collaboration avec la Résidence Le Manoir, des repas à domicile pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite des communes de Corminboeuf, Givisiez et Granges-Paccot sont livrés sur demande.

Inscription

La demande est à transmettre directement à la Résidence Le Manoir, tél. 026 467 63 11, ou en envoyant un courriel à s.leduigou@lemanoir.ch.

Livraisons

Les livraisons ont lieu du lundi au samedi. Les dimanches, les jours fériés et chômés, les repas ne sont pas livrés.

Les repas arrivent chauds, en principe entre 11h30 et 12h30. Lors des livraisons régulières, l'emballage de la veille est repris. Lors de livraisons occasionnelles, le repas est transféré et l'emballage est repris. Les autres informations sont communiquées directement par la cuisine du Manoir, le matin de 8h à 11h ou l'après-midi de 16h à 17h au 026 467 63 11. Les absences sont à annoncer jusqu'à 9h le matin-même.

Régime

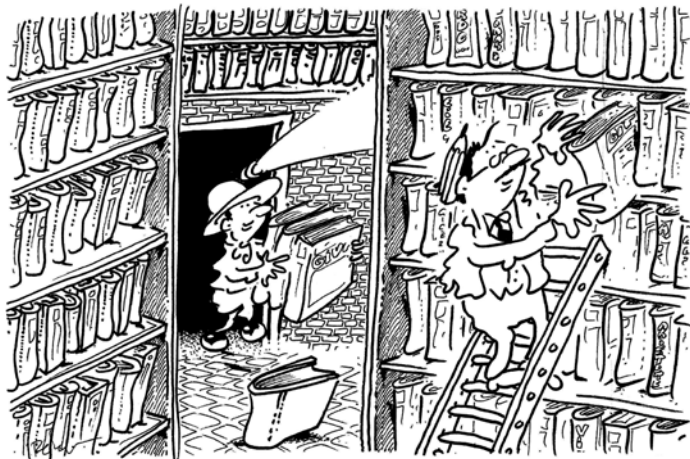
La Résidence Le Manoir prépare des repas ordinaires. Elle ne fournit pas de régimes spéciaux.

Tarifs et facturation

Le prix d'un repas est fixé à CHF 14 (CHF 11 le repas et CHF 3 le transport), et tous les repas livrés sont facturés, y compris en cas d'absence non signalée.



Bibliothèque communale



Vous aimez lire mais n'avez pas envie de remplir inutilement vos étagères ?

Nous avons la solution ! Venez nous rendre visite à la Bibliothèque communale, située au sous-sol du Rural, à la route du Château-d'Afry 30, durant les heures d'ouverture suivantes :

en périodes scolaires

le mardi de 15h15 à 19h
le mercredi de 13h30 à 16h
le jeudi de 15h15 à 18h
le samedi de 10h à 12h

durant les vacances

le jeudi de 15h15 à 18h
le samedi de 10h à 12h



Moyennant une cotisation modique de CHF 30.-/an, les adultes trouvent leur bonheur à chaque rayon, alors que le service est gratuit pour les enfants et adolescents jusqu'à 18 ans.

Chacun peut consulter le catalogue des livres à disposition sur le site internet <https://biblio.givisiez.ch>, qui offre aussi aux abonnés un service de réservation en ligne.

Toute l'équipe de la Bibliothèque se réjouit de vous faire découvrir les nouveautés printanières et de vous conseiller dans vos prochaines lectures.

Distribution d'eau potable

Devoir d'information des distributeurs d'eau potable

Conformément à l'article 5 de l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) en vigueur depuis le 23 novembre 2005, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année.

En 2016, environ 270'000 m³ d'eau potable ont été fournis au réseau de la Commune par « le Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN)».

Nous énumérons ci-dessous les principales données concernant l'eau provenant du CEFREN :

- En 2016, l'eau fournie par le CEFREN à la commune de Givisiez provenait à environ 26% du lac de la Gruyère et à environ 74% des sources de la Tuffière à Corpataux-Magnedens.

- La chaîne de traitement pour rendre potable l'eau du lac de la Gruyère se compose d'une pré-ozonation avec floculation, d'une filtration à l'aide de sable bi-couche, d'une ozonation intermédiaire puis d'une filtration à l'aide de charbon actif et d'une désinfection finale au bioxyde de chlore.
- L'eau provenant des sources de la Tuffière subit un traitement préventif avec une installation UV (Ultraviolet).
- Au total, trois échantillons d'eau potable ont été prélevés dans le réseau de la Commune durant l'année 2016.

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales sur la qualité micro-biologique et chimique de l'eau.

Le tableau ci-dessous présente les plages de valeurs de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable :

Paramètre	Valeur	Remarque
Dureté totale	25 degrés français	Assez dure (variation dans l'année de 18 à 28 degrés français)
Teneur en nitrate	3 à 15 mg/l	La tolérance légale est de 40 mg/l

A noter encore que le site internet www.qualitedeleau.ch regroupe les informations sur la qualité de l'eau d'un grand nombre de communes de toute la Suisse, dont celles de votre commune.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès de SINEF (anciennement services industriels de la Ville de Fribourg) à Givisiez :

tél. : 026 350 11 60

Fax : 026 350 11 64

e-mail : info@sinef.ch

Dans le rétroviseur

A quel endroit cette photo a-t-elle été prise, et à quelle période ?



Il s'agit du Rural, situé à la route du Château-d'Affry.
Cette photo a été prise vers 1960, avant la construction des trottoirs.

Si vous avez des photos à faire partager, n'hésitez pas à les communiquer à l'Administration communale.

Subventions cantonales en matière d'énergie dès le 1er janvier 2017

Renforcement du Programme d'encouragement du canton de Fribourg et modification de la procédure de demande de subvention

Pour se mettre en conformité avec les nouvelles modalités définies par la Confédération en matière de contributions financières globales octroyées aux cantons dans le domaine de l'énergie dès le 1er janvier 2017, le canton de Fribourg a modifié le Règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie (REn).

Il a également saisi cette opportunité pour renforcer son Programme d'encouragement en matière d'énergie. La part des énergies renouvelables utilisées dans le canton devrait de ce fait être augmentée.

Par ailleurs, la procédure de demande de subvention est, elle aussi, modifiée. En effet, toute nouvelle requête doit être remplie en ligne, via le site Internet du Service de l'énergie (SdE), www.fr.ch/sde.

Les subventions portent sur les sujets suivants :

- Entreprises
- Label Minergie-P
- Chauffage au bois
- Capteurs solaires thermiques
- Pompes à chaleur (PAC) en substitution d'un chauffage électrique
- Pompes à chaleur (PAC) en substitution d'un chauffage à énergie fossile
- Pompes de circulation
- Remplacement des chauffe-eau électriques
- Nouveaux réseaux de chauffage exploitant des rejets thermiques
- Assainissement des bâtiments
- Programme RPC (rétribution à prix coûtant) / Swissgrid

Pour toute information, consultez le site du Service de l'énergie, www.fr.ch/sde, et cliquez sur Subventions.



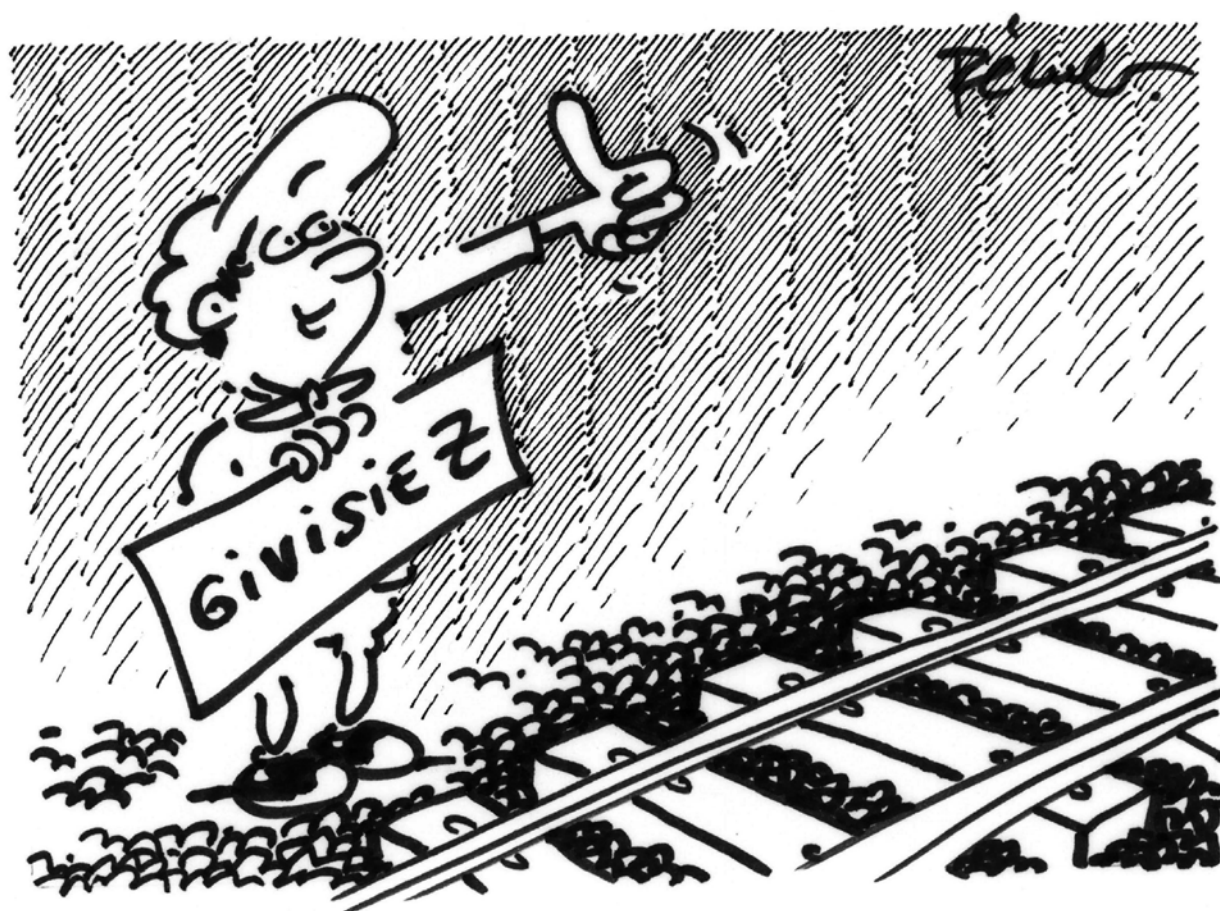
Cartes journalières CFF

Envie de voyager et de découvrir notre beau pays à moindre coût ?

La Commune de Givisiez dispose de huit cartes journalières CFF, en vente au prix de CHF 40.- l'unité.

Cette carte est valable sur toutes les lignes CFF, sur celles de nombreuses compagnies privées, sur la quasi totalité des lacs ainsi que sur les réseaux urbains et des automobiles postales; elle donne en outre droit à une réduction sur d'autres lignes ferroviaires privées.

Vous pouvez consulter la disponibilité de ces cartes sur le site www.givisiez.ch, rubrique «En 1 clic», puis Cartes journalières.



Vie sportive, culturelle et sociale



les Ligues de santé
du canton de Fribourg
die Gesundheitsligen
des Kantons Freiburg

Route St-Nicolas-de-Flüe 2
CP 96 / 1705 Fribourg
Tél. 026 426 02 66
www.liguessante-fr.ch
info@liguessante-fr.ch

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

diabètefribourg



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 00 00

Information – prévention



- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité
- Programme « santé en entreprise »
- info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch
- Tél. 026 426 02 66

Ligue fribourgeoise contre le cancer / Krebsliga Freiburg / diabètefribourg / diabetesfreiburg / Ligue pulmonaire fribourgeoise / Lungenliga Freiburg / CIPRET Fribourg – Prévention du tabagisme / Fachstelle Tabakprävention Freiburg – CIPRET / Centre de dépistage du cancer du sein / Zentrum für Brustkrebs-Früherkennung / Registre des tumeurs / Krebsregister / Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo / Mobiles Palliative Care Team Voltigo / Santé en entreprise / Gesundheit im Betrieb /

Activités pour les jeunes fribourgeois-es

L'association REPER s'engage pour la prévention et la promotion de la santé chez les jeunes. Elle travaille notamment en collaboration avec:

- des écoles et communes du canton
- des organisateurs de fêtes et des clubs sportifs
- des associations de parents
- un large réseau d'entreprises

Les thématiques vont de la dépendance aux substances et aux jeux/écrans, à l'éducation au « bien manger et bouger », en passant par une série d'activités proposées aux jeunes de l'ensemble du canton. En voici quelques unes !

La CASété – accueil à la journée pour enfants de 6 à 14 ans – 17 au 28 juillet
Partir en vacances à Fribourg ! Découvertes, Aventures, Sourires et rires
Repas de midi et goûter équilibrés / Encadrement professionnel
Prix 30.- par jour (20.- pour le 2^{ème} enfant d'une même fratrie, 10.- dès le 3^{ème})
Inscription au 026 321 55 91 (me, je, ve : 09h00 à 11h30 / 14h00 à 17h00)

Divers cours – entrée libre pour jeunes de 14 à 25 ans – jusqu'à mi-juillet
Pas d'annonce préalable, le cours a lieu chaque semaine sauf pendant les vacances scolaires.

Lieu : REPER, rue Hans-Fries 11, 1700 Fribourg.

Boxe éducative - Mercredi et jeudi de 18h15 à 19h15

Hip Hop - Jeudi de 19h20 à 20h20

Breakdance débutant - Mercredi de 17h10 à 18h10

Breakdance avancé - 19h20 à 20h20

Vide-Grenier pour tous ! - Samedi 10 juin, de 10h à 16h, au Port de Fribourg
L'un des centres d'animation de REPER s'apprête à déménager !
Vente, achat ou échange d'objets / Possibilité de tenir un stand.
Inscription au 026 321 55 91 (me, je, ve : 09h00 à 11h30 / 14h00 à 17h00)



Plus d'infos :
www.reper-fr.ch

DEVENIR MEMBRE
REPER – Promotion de la
santé et prévention
1700 fribourg
CCP : 17-9115-0

*Pour une jeunesse saine et
confiante !*

Vie sportive, culturelle et sociale (suite)



Arrêter de fumer...mission possible !

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur la santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.



Vous souhaitez faire partie des 19% d'ex-fumeur-euse-s du canton de Fribourg, ça tombe bien, c'est aussi notre mission !

Pour optimiser vos chances de réussite, le CIPRET vous propose :

Coaching stop-tabac en 4 séances	Cours stop-tabac en groupe	Entretien d'orientation
1. Faire le point Analyser vos habitudes de consommation et planifier l'arrêt		Conseils ponctuels et soutien personnalisé
2. Préparation Identifier vos ressources et développer des alternatives		
3. Action Arrêter et utiliser les stratégies pour maintenir la décision		
4. Consolidation Renforcer les acquis pour prévenir les rechutes		
		Tarifs
		CHF 200.- Coaching individuel
		CHF 150.- Cours de groupe
		CHF 50.- Entretien d'orientation

**Avec l'aide d'un spécialiste vous augmentez vos chances de réussite d'environ 50%.
Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !**

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

Centre de prévention du tabagisme
Fachstelle Tabakprävention
Route St-Nicolas-de-Flüe 2, Case postale 96
1705 Fribourg - Freiburg
T 026 425 54 10 - F 026 426 02 88
info@cipretfribourg.ch

www.cipretfribourg.ch

Fribourg Tourisme et Région



Fribourg Tourisme et Région : Le meilleur partenaire pour organiser vos manifestations

Fribourg Tourisme et Région n'est pas seulement la vitrine de votre commune pour tous les touristes qui souhaitent découvrir notre région. L'accueil, l'accompagnement et le développement d'activités pour les visiteurs sont bien sûr les missions les plus visibles de nos activités, mais nous sommes aussi au service des habitantes et des habitants des communes membres pour les aider à organiser toutes leurs manifestations, quelle que soit leur envergure.

Fribourg Tourisme et Région est en mesure de vous accompagner dans toutes les étapes de votre projet dès le lancement de l'idée. Les collaboratrices et les collaborateurs de nos services pourront vous aider à faire de votre événement une réussite grâce à nos trois services destinés à cette tâche:

- ❶ Service des congrès: nous bénéficions d'une grande expérience pour gérer l'hébergement des participants à des manifestations ou pour informer sur les possibilités dans le domaine du tourisme d'affaires. Les conseils et l'aide à l'organisation sont des prestations gratuites appréciées et reconnues par les professionnels de la branche.
- ❷ Notre service des spectacles est aussi à la disposition des organisateurs de grands et petits événements ayant lieu dans les communes. Il est très efficace grâce à notre habitude de collaborer avec les grands organisateurs de spectacles.
- ❸ Service d'accueil et information: nous nous chargeons évidemment de rendre le séjour de nos hôtes inoubliable. En collaboration avec vous, nous pouvons proposer des programmes sur mesure à la découverte de la ville et de la région.

Le tourisme dans l'agglomération de Fribourg, c'est, en 2016:

- ✓ plus de 150 millions de chiffres d'affaires générés
- ✓ 257'379 nuitées (hôtellerie et parahôtellerie)
- ✓ 14'864 personnes au guichet de Fribourg Tourisme
- ✓ 14'532 téléphones reçus par Fribourg Tourisme
- ✓ 5'430 participants à des visites guidées
- ✓ 18'065 montées à la tour de la Cathédrale
- ✓ 5'544 joueurs de Golf urbain
- ✓ 157'025 entrées dans les musées de l'Agglo
- ✓ 78'391 billets vendus par le Service des spectacles
- ✓ ...

Faites appel à nous: vous ne le regretterez pas.



Chaperon Rouge



Chaperon Rouge :

Service de garde d'enfants à domicile en urgence

- Vous avez un enfant malade ou accidenté et vous devez aller au travail ?
- Vous êtes malade, hospitalisé-e ou indisponible et êtes dans l'impossibilité de vous occuper de vos enfants ?
- Vous devez absolument vous absenter et n'avez trouvé personne pour prendre en charge vos enfants ?
- Vous traversez une période difficile et avez besoin d'une solution de garde d'urgence ?

N'hésitez pas à faire appel à notre service ! Sur simple appel et dans un délai très rapide, une garde d'enfant du Chaperon Rouge se rend à votre domicile pour prendre soin de votre enfant, veiller à son bien-être et à sa sécurité, lui donner les médicaments prescrits, préparer son repas, jouer et l'occuper. Nos collaboratrices CRS sont recrutées avec soin, elles sont professionnelles, motivées et reçoivent une formation spécifique.

Renseignements et demandes

Lundi - vendredi : 07h30-11h30 au 026 347 39 49

Dimanche - jeudi : 20h00-21h00 au 076 347 39 49 (pour les urgences du lendemain matin)

chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch.

Bons à savoir

- Nos tarifs sont définis en fonction du revenu brut des parents par mois
- Plusieurs entreprises du canton offrent cette prestation à leurs employés lorsqu'ils ont un problème ponctuel de garde d'enfants. Renseignez-vous !
- Pas de mission de moins de 3h

Baby-sitting :

pour les sorties du soir ou du week-end.

- Vous souhaitez trouver un ou une baby-sitter pour s'occuper occasionnellement de vos enfants en toute confiance?

Nous vous proposons une liste de jeunes baby-sitters formé-e-s par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).

Renseignements :

Tél. : 026 347 39 40 ou baby-sitting@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise

Rue G.-Techtermann 2

Case postale 279

1701 Fribourg

www.croix-rouge-fr.ch

Vide-grenier

En raison d'un nombre d'inscriptions insuffisant,
le **Vide-grenier**
prévu le samedi 6 mai 2017
est **ANNULÉ**.

Nous vous remercions d'en prendre bonne note.



Notes

A series of horizontal dotted lines provided for taking notes.



ETAT DE FRIBOURG
STAAT Fribourg

La forêt, royaume des amphibiens

Nous connaissons la forêt pour sa production de bois, sa protection contre les avalanches ou les chutes de pierres ou encore comme espace de détente. Désormais, elle perfectionne également son accueil en faveur des amphibiens grands amateurs de sous-bois. Il faut savoir que la majorité de ces derniers passent la plus grande partie de l'année en forêt et se déplacent uniquement à la fin de l'hiver pour leur reproduction vers une zone humide. Après un court séjour en milieu aquatique, ils repartent dans leurs quartiers forestiers.



Sonneur à ventre jaune (photo : A. Aebischer)

Sous l'impulsion d'un programme fédéral de promotion de la biodiversité, de nombreux biotopes ont été revalorisés ou aménagés en forêt. Les sites les plus favorables se trouvent dans les zones déjà humides. La création de conditions propices aux amphibiens peut donc être développée de manière souvent très simple. Les propriétaires forestiers entreprennent alors les interventions nécessaires à leur mise en valeur. Il s'agit principalement de coupes d'éclaircies afin d'améliorer l'ensoleillement et de procurer ainsi la chaleur nécessaire au développement des œufs et autres têtards. Certains travaux de génie civil sont encore réalisés par la creuse de bassières et de petits plans d'eau.



Grenouille rousse (photo : A. Aebischer)

La conservation de vieux arbres et de bois mort sur ces sites apporte encore plus de diversité biologique au lieu. Ces concentrés de nature offrent alors des conditions de vie favorables aux oiseaux, insectes et à la petite faune. Il n'est pas rare d'observer le bal des libellules au-dessus des plans d'eau ou d'entendre le croassement des grenouilles vertes.



Un panneau d'information est généralement installé à proximité du plan d'eau afin de présenter les espèces indigènes du lieu. Ces biotopes offrent la possibilité d'observer le développement des grenouilles et autres tritons et d'agrémenter nos promenades forestières au rythme de paysages bucoliques. Dans le 1^{er} arrondissement comprenant le district de la Sarine et le Haut-Lac, une dizaine de sites a été valorisée ces cinq dernières années. Ils font l'objet d'un suivi tant scientifique que technique afin d'observer leur évolution au niveau de la diversité en espèces et de s'assurer que les conditions favorables aux amphibiens perdurent. Ces entretiens périodiques sont réalisés par le personnel des équipes forestières des corporations.



Cette stratégie en faveur de la biodiversité en forêt rencontre un franc succès. La motivation des propriétaires forestiers n'y est pas étrangère non plus. De nombreux sites humides qui s'étaient au fil des ans reboisés sont à nouveau riches en espèces. C'est à n'en pas douter un bel investissement pour améliorer la qualité de notre environnement et une précieuse contribution au bien-être de notre société. Nous vous souhaitons de passionnantes observations !

Le clic utile www.fr.ch/snp/fr/pub/protection_des_especes.htm - www.karch.ch

Hauterive, février 2017

F. Schneider, chef du 1^{er} arrondissement forestier

votre geste pour économiser de l'énergie

🔥 Chauffage

Tempérer vos pièces de jour à 21° et de nuit à 18°, aérer pendant 10 minutes au maximum, fermer les impostes en hiver...

🏠 Bâtiment

Isoler les façades, poser des fenêtres à triple vitrage, monter des panneaux solaires, installer une pompe à chaleur...

⚡ Électricité

Éteindre les lumières, mettre les appareils sur off, remplacer les vieilles ampoules par des leds, installer des minuteries...

♥ Mode de vie

Dégivrer votre congélateur, couvrir vos casseroles, laver la lessive à 30° ou 40°, laisser refroidir les aliments avant de les mettre au frigo...

notregestevotregeste.ch

CONCEPTION

Commune de Givisiez

MISE EN PAGE

gem-s.info@bluewin.ch

IMPRESSION

Imprimerie Saint-Paul • Fribourg